

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2008

**COMPTE RENDU
DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR**

APPROBATION DU PROJET DE REVISION DE PLAN LOCAL D'URBANISME

Le rapport est joint à la convocation.

Voté à la majorité (2 contre : Mme BARDOU, M. DUJARDIN et 1 abstention : M. CHERY)

AIRCOS : COUT DE L'OPERATION ET ESTIMATION DU LOYER

A la suite de la commission d'appel d'offres du 31 janvier 2008, le coût des travaux est estimé à 1 854 000 euros H.T, ce qui porte l'opération à 2 018 240 H.T. Après déduction de 20 % d'aide, le loyer mensuel sur une période de 11 ans et 11 mois est estimé à 14 500 euros H.T. révisable triennalement.

Voté à la majorité (3 abstentions : Mme BARDOU, M. DUJARDIN, M. CHERY)

CARRE DES MARQUES : PARTICIPATION A LA REALISATION DU GIRATOIRE

Un giratoire sera réalisé avenue Georges Pompidou pour l'accès au futur Carré des Marques. La S.A.S. des Grandes Bruyères participera pour moitié à la dépense avec un maximum de 250 000 euros en application de l'article L 332-8 du Code de l'Urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Deux recours contre l'aire d'accueil des gens du voyage ont été récemment jugés par le Tribunal Administratif. Une décision a été favorable à la Ville ; l'autre remet en cause le permis de construire sur le plan formel. Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à aller en appel et à se faire assister d'un avocat.

Voté à la majorité (2 abstentions : Mme BARDOU, M. DUJARDIN)

Z.A.C. DE LA GRANGE II : C.R.A.C. 2006- 2007 : ADOPTION DU BILAN PREVISIONNEL 2007 – AVENANT N° 2 A LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'AVANCE DE TRESORERIE – VENTE ET RETROCESSION DE TERRAINS A LA S.E.L.C.

Le rapport, le C.R.A.C. 2006-2007 et le bilan prévisionnel 2007, l'avenant n° 2 à la convention publique d'aménagement ainsi que l'avenant n° 1 à la convention d'avance de trésorerie sont joints à la convocation.

Voté à la majorité (2 abstentions : Mme BARDOU, M. DUJARDIN)

O.P.A.H. : POURSUITE EN 2008 – SUIVI ANIMATION AVEC LE C.D.A.H.R.-P.A.C.T. 41

A ce jour, 607 logements ont été rénovés depuis la première O.P.A.H. de 2000. La demande perdure. Il est proposé de renouveler en 2008 la convention avec le C.D.A.H.R.-P.A.C.T. 41 pour un montant de 23 333,96 euros T.T.C. dans l'attente du relais par la Communauté de Communes du Romorantinais.

Adopté à l'unanimité.

SOCIETE IMMOBILIERE VAL DE LOIRE : OPERATION ACQUISITION AMELIORATION D'UN LOGEMENT INDIVIDUEL A USAGE LOCATIF SIS 38 ALLEE DES PRES DE SOLOGNE – GARANTIE D'EMPRUNT

Le rapport ainsi que la convention sont joints à la convocation.

Adopté à l'unanimité.

ACQUISITION D'UN BATIMENT INDUSTRIEL RUE DE PRUNIERIS POUR LOCATION A L'ASSOCIATION ENTREPRISE & SOLIDARITE SOLOGNE

L'association Entreprise & Solidarité Sologne a demandé à développer son activité dans les locaux, propriété de Vélecta, rue de Pruniers. Pour permettre cette activité sociale de formation, la Ville achète les parcelles cadastrées section AS n° 463, 496 et 497 de 2 164 m² pour la somme de 260 000 euros plus 13 000 euros de frais d'agence. Une subvention de 140 000 euros est demandée au Conseil Général. A cette condition, le loyer de l'association sera fixé à 1 000 euros par mois, révisable, pour une durée indéterminée.

Voté à la majorité (2 abstentions : Mme BARDOU, M. DUJARDIN)

ACQUISITION D'UN PAVILLON 10 RUE ANDRE MAGINOT POUR MISE A DISPOSITION DU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

Le Secours Populaire Français souhaite développer son activité alimentaire en direction des personnes en difficulté. Les locaux actuels ne lui permettent pas. L'O.P.A.C. a mis en vente le pavillon du 10 rue André Maginot (BH n° 166 de 225 m²) au prix de 60 000 euros. Il est proposé de l'acquérir pour le confier à l'association qui en assurera les charges.

Adopté à l'unanimité des votants. Mme PERINET ne participe pas au vote.

ACQUISITION D'UN TERRAIN RUE DE LA BERNACHERIE POUR CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

Pour la réalisation de logements sociaux, à l'angle de la rue de la Bernacherie et de la rue Roger Salengro, il est proposé l'acquisition d'une superficie d'environ 140 m² sur la parcelle cadastrée BH n° 416, pour la somme de 5 600 euros.

Adopté à l'unanimité.

REFECTION DE LA BOURSE DU TRAVAIL : DEMANDE DE SUBVENTION AU PAYS

Des travaux de réfection de la Bourse du Travail sont estimés à 72 382,76 euros T.T.C. Une participation de 40 % est demandée au Pays Val de Cher et du Romorantinais.

Voté à la majorité (2 contre : Mme BARDOU, M. DUJARDIN)

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT (2007) : AVENANT N° 1

A la suite du refus par un propriétaire de nous céder le terrain nécessaire à l'implantation d'un poste de relèvement route de Theillay, un autre lieu a dû être recherché ; ce qui entraîne une surprofondeur pour la réalisation des travaux et un surcoût de 16 453,37 euros T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Centre Communal d'Action Sociale accueille dans ses locaux le service de l'A.D.M.R. qui collabore à l'assistance aux personnes âgées. La possibilité de sous-location de bureaux dans le cadre de l'activité sociale sera ajoutée à la convention de mise à disposition par la Ville des locaux au Centre Communal d'Action Sociale.

Voté à la majorité (2 abstentions : Mme BARDOU, M. DUJARDIN)

PERSONNEL COMMUNAL

Le rapport est joint à la convocation.

Tableau des effectifs : Voté à la majorité (2 abstentions : Mme BARDOU, M. DUJARDIN)

Classe de découverte – indemnité à verser aux accompagnateurs : Adopté à l'unanimité.

Service des conférences – prestation à un intervenant : Adopté à l'unanimité.

Logement de fonction : Adopté à l'unanimité.

COMMUNICATION : MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2007 – RAPPORTS DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE AUX CONSEILS DES S.E.M. ET DES E.P.C.I. AUXQUELS LA COMMUNE ADHERE

Le rapport et la liste des marchés publics sont joints à la convocation.